

<https://enseignants.se-unsa.org/Indemnite-Ash>



Indemnités ASH

- Mon argent et moi - Mes indemnités et primes -

Date de mise en ligne : lundi 18 septembre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Indemnités ASH

Nature des indemnités	Montant (en €)
Indemnité spéciale aux instituteurs et aux professeurs des écoles affectés dans les ERPD, au Cned, en classe relais collège	2 982,60 €/an 248,55 €/mois
Indemnité pour les enseignants du 1er ou du 2d degré exerçant en Segpa, Érea, Ulis collège ou lycée, ESMS et Dacs	1 765 €/an 147,08 €/mois
Indemnité majorée pour les coordonnateurs pédagogiques en ESMS (si au moins 4 emplois d'enseignants)	2 118,00 €/an 176,50 €/mois
Indemnité pour mission particulière : référent handicap	3 750 €/an
Indemnité de fonctions particulières :	
- pour les enseignants du 1er degré titulaire du Capa-SH ou du Cappei,	886,85 €/an 73,90 €/mois
- pour les enseignants du 2d degré titulaire du 2CA-SH ou du Cappei exerçant au moins à mi-temps sur un poste spécialisé	844,19 €/an 70,35 €/mois
Indemnité de fonction AESH	1 529 €/an 127,42 €/mois
Indemnité de fonction référent AESH	600 €/an 55 €/mois
Indemnité IF2R pour l'intérim d'un personnel de direction exerçant les fonctions de :	
- Dacs	2 890 €/an
- Directeur d'Érea ou d'ERPD	6 010 €/an
Indemnité de sujétions spéciales pour les Dacs	4 367,40 €/an 248,55 €/mois
Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales pour les enseignants du 2d degré exerçant en classe relais (IFSS)	1 756,35 €/an 146,36 €/mois

Pour en savoir plus, contactez [votre section du SE-Unsa](#).